



Adresse aux sections départementales

Mouvement intra départemental des enseignants du premier degré, l'intersyndicale reçue en audience.

Journée d'actions le 13 mars

Les organisations syndicales nationales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, UNSEN-CGT Educ'Action, SE-UNSA, SUD-Education ont été reçues en audience au ministère de l'Éducation nationale lundi 18 février pour obtenir la suspension de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré suite à la lettre commune envoyée au ministre.

N'entendant pas les argumentations des organisations syndicales pour surseoir à sa mise en œuvre, le cabinet du ministre et la DGRH restent dans la stricte application de la note de service de novembre 2018 tout en concédant de « la souplesse » dans sa mise en œuvre localement contrairement à des premières remontées de départements.

Face à ce refus du ministère de répondre favorablement aux revendications de l'intersyndicale*, elles confirment l'invitation à leurs sections départementales à se réunir et à construire dès maintenant, le 13 mars, une journée d'action avec audiences communes auprès des Dasen, rassemblements...

* Pour rappel, les revendications de l'intersyndicale sont :

- Le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes,
- la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,
- le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres,
- le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones, Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques,
- l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,
- l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD,
- l'augmentation du nombre de vœux.